

# Les services électroniques

La bonne façon de réclamer



[ssq.ca/acces](https://ssq.ca/acces)

**Note :**  
Dans ce dépliant, SSQ Assurance désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc. Les protections varient d'un contrat d'assurance à un autre. Pour connaître les produits et les services couverts spécifiquement par votre contrat, veuillez vous reporter à la documentation relative à votre assurance.

# Obtenez un remboursement en 48 heures<sup>1</sup> avec nos services électroniques !



## Inscrivez-vous

- Rendez-vous au [ssq.ca/acces](https://ssq.ca/acces).
- À la section **Inscription**, cliquez sur **Inscrivez-vous**.

## Réclamez sur le Web

- 1 Rendez-vous sur le site **ACCÈS | assurés** et entrez votre code d'utilisateur et votre mot de passe.
- 2 Sélectionnez **Faire une réclamation** dans la section **Réclamer en ligne**.
- 3 Choisissez le soin pour lequel vous souhaitez réclamer et suivez les étapes.

## Réclamez avec votre téléphone intelligent

Vous possédez un appareil intelligent de type iPhone ou Android?

Téléchargez gratuitement l'application SSQ Services mobiles : [ssq.ca/mobile](https://ssq.ca/mobile).



<sup>1</sup> Pour bénéficier d'un remboursement en 48 heures, vous devez être inscrit au dépôt direct. Le remboursement en moins de 48 heures est offert pour la majorité des soins couverts.

<sup>2</sup> Les fonctionnalités disponibles pour votre groupe peuvent différer. Contactez le responsable de votre groupe pour plus de renseignements.

## Recevez votre remboursement

À partir de la page d'accueil du site **ACCÈS | assurés**, inscrivez-vous au dépôt direct :

- Cliquez sur **Préférences** dans le menu du haut.
- Sélectionnez la rubrique **Adhésion au dépôt direct**.
- Suivez les instructions pour vous inscrire. Ayez un chèque personnel en main afin de fournir vos coordonnées bancaires.

## Profitez également des nombreuses autres fonctionnalités<sup>2</sup> offertes sur le site **ACCÈS | assurés** :

- Vérifiez vos coordonnées
- Faites votre changement d'adresse
- Effectuez un changement de bénéficiaire
- Prolongez l'admissibilité de votre enfant à charge
- Commandez un relevé à des fins d'impôt
- Imprimez des cartes d'assurance additionnelles
- Simulez une réclamation afin de vérifier les frais admissibles pour certaines garanties

## Et plus encore!

### Le saviez-vous?

En vous inscrivant aux services électroniques, vous recevrez notre infolettre par courriel. Dans cette infolettre, vous trouverez une foule de trucs et conseils sur votre auto, votre maison, vos finances et votre santé!